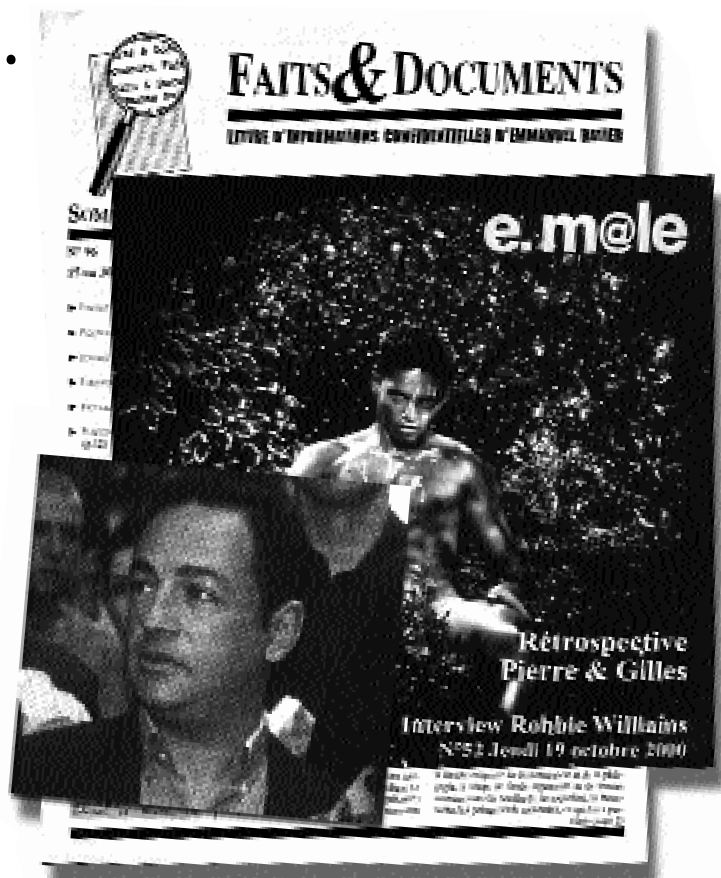


N'a pas outé qui croyait...

En novembre, on a beaucoup parlé d'outing à propos d'un élu RPR : Jean-Luc Roméro, président des Elus contre le sida. Apprenant que son homosexualité était évoquée dans un article du journal *e-male* (diffusé gratuitement dans les bars homos), Jean-Luc Roméro a pris l'initiative de médiatiser un entrefilet qui serait sans doute resté relativement confidentiel sans toute cette publicité. La presse n'a plus eu qu'à lâcher les chiens et hurler contre l'intolérance des homos pratiquant le "outing"... Oui, mais s'agissait-il vraiment d'un "outing" ?

À en croire Alain Royer, auteur de l'article, cette pseudo-révélation fait surtout penser à un acte manqué. Comme beaucoup, le journaliste pensait que l'homosexualité de Roméro était connue et assumée. De fait, sa présence sur les listes RPR de Séguin aux municipales ne pouvait être analysée que comme un clin d'œil envers l'électorat gay. Comment faire comprendre aux lecteurs la portée de ce signe sans relever que Roméro est gay ? C'est bien là la difficulté d'une révélation interdite qui interroge autant la question de la vie privée que celle de la liberté d'information. En effet, là où le respect de la vie privée peut nous amener à déplorer que Jean-Luc Roméro n'ait pu maîtriser la révélation de son homosexualité — surtout qu'il s'agit d'un élu plutôt sympathique, militant contre le sida et l'homophobie —, la liberté d'information est sérieusement menacée par certains secrets de polichinelle censés ne circuler qu'auprès de quelques initiés et pourtant cruciaux si l'on veut comprendre quelque chose aux élections municipales parisiennes. C'est donc une gymnastique bien difficile et bien tortueuse à laquelle les journalistes homos ne peuvent se soumettre sans quelques ratés et quelques mea culpa. Ce mea culpa a visiblement été fait. Malgré tout, Jean-Luc Roméro semble maintenir une plainte en justice (il réclame 500 000 F de dommages et intérêts) qui risque — si elle aboutit — de tuer un journal gay, en lui infligeant une amende excessivement lourde. En revanche, personne n'a songé à poursuivre *Faits et documents*, d'Emmanuel Ratier, un journal pour le coup spécia-



lisé dans la délation (des juifs, des homos, des francs-maçons etc.), et qui avait pourtant révélé l'homosexualité de Jean-Luc Roméro quinze jours avant *e-male*. C'est un scoop *ProChoix*: dans son édition du 15 septembre 2000, *Faits et documents* écrivait: "s'affichant désormais comme 'gay', Jean-Luc Roméro, membre du conseil national du RPR..."

Caroline Fourest

Nos amis les futurs ex-maires: Gilbert Meyer (Colmar)



Dans le cadre de la campagne contre les maires anti-PaCS de *ProChoix*, il nous a semblé intéressant de revenir sur quelques personnalités qui ont signé la pétition contre le PaCS en mairie en lice pour les prochaines municipales. Ce mois-ci...

Né le 26 décembre 1941, Gilbert Meyer est maire de Colmar depuis 1995, député RPR du Haut Rhin depuis 1993. Le 6 octobre 1997, il proposait au ministre de l'Intérieur un aménagement législatif, "pour permettre la reconduite à la frontière des familles étrangères dont les enfants mineurs sont des délinquants notoires". Gilbert

Meyer, fait aussi partie des signataires de la proposition de loi pour le rétablissement de la peine de mort pour les terroristes, ainsi que celle pour réduire le droit de grève dans le service public. Parmi ses idées brillantes, il faut noter qu'il a décidé de délocaliser le collège Berlioz, du centre-ville à la zone industrielle, partiellement désaffectée. Il rechigne à prêter ou à louer les salles municipales à toute initiative de gauche, comme lorsqu'il s'agit d'inviter Philippe Val (rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*), ou de faire une expo sur le Front populaire. Au conseil municipal d'octobre 1996, il déclarait "C'est quand même Franco qui a installé, après coup, la démocratie en Espagne". Pas étonnant que René Becker, conseiller FN, considère le député-maire comme rejoignant ses préoccupations au sujet du service national.

En 1998, Gilbert Meyer a signé avec 15044 autres maires la pétition contre le PaCS en mairie.